

Les Sigles en français contemporain

Deirdre A. Mark

/Texte d'une communication présentée le 18 mars 1981 dans le cadre du cours de Lexicologie (Français 4011B/5111B) de R. Kocourek/

1. Définition

A mon avis, la définition la plus générale qu'on pourrait donner du sigle est la suivante: le sigle est une unité lexicale basée sur les éléments initiaux des mots composant une expression complexe. Par "éléments initiaux," nous voulons dire les lettres, groupes de lettres ou syllabes qui se trouvent au début des mots. Si j'ai voulu poser la définition la plus générale et la plus neutre possible, c'est parce que, et je vous fais grâce des détails de ma recherche, la délimitation ou la définition du phénomène siglique constitue et demeure une question entière.

Le mot "sigle," du latin *siglum*, "abréviation," est ancien: nos dictionnaires le font généralement dater du début du XVIII^e siècle, mais, il faut l'admettre, cet ancien sigle était une chose bien différente de nos SCNF, OTAN ou AFNOR. Bien sûr, SPQR et INRI sont aussi des sigles au sens contemporain, mais ce que j'appellerai le "phénomène-sigle" date en vérité, selon Désirat et Hordé (1976:201), des années 20, et ne cesse de se répandre depuis ce moment-là. Son évolution a été tellement rapide que nous nous trouvons aujourd'hui devant le fait accompli: les sigles sont des unités lexicales à part entière, puisque les parlants de la langue les ont acceptés comme telles, et ceux qui ont pour tâche de décrire la langue doivent s'empressez de les intégrer au lexique.

La description et la définition du sigle posent un problème de métalangage non négligeable, et le profane qui voudrait se faire une idée précise serait bien en peine pour le moment. Les spécialistes ont voulu, sans doute avec raison, se servir des mots de la langue pour décrire le phénomène et faire des distinctions qui ne sont pas nécessairement celles de la langue courante. C'est ainsi que tel dictionnaire distingue abréviation, sigle et acronyme, et tel article d'encyclopédie fait état des catégories comme acronyme alphabétique, acronyme phonétique, sigle acronymique, acronyme syllabique et abréviation acronymique.

Disons pour l'instant qu'il ne faudrait pas trop s'étonner de voir dans les textes tel groupe de lettres donné comme exemple de sigle et cité plus loin dans le même ouvrage comme abréviation ou acronyme. A titre d'indication, je pense qu'on peut dire sans risque de se tromper que le terme abréviation est un générique et que les termes sigle et acronyme sont des spécifiques. En fait, acronyme n'est apparu dans les dictionnaires de langue française que très récemment, Lexis et Le Petit Robert le faisant dater de 1970, mais le mot acronym sert en anglais à désigner ce que normalement on appelait "sigle" en français.

Pour en revenir à notre définition, on pourrait préciser que le sigle peut n'être composé que des premières lettres des mots d'une expression, comme RATP (Régie autonome des transports parisiens), ou bien des groupes de lettres ou syllabes initiaux, comme c'est le cas avec BENELUX (Belgique, Nederland, Luxembourg) ou AFNOR (Association française de normalisation). Il faut également noter que les lettres initiales des mots grammaticaux ne font généralement pas partie du sigle.

Tous les auteurs sont d'accord: on pourrait ajouter d'autres éléments de définition, et je trouve que la meilleure démonstration en est donnée par Louis-Jean Calvet (1980), dans son QJS sur les sigles, qui dit que le sigle est, par opposition aux autres abréviations, un phénomène de la langue écrite. Qui veut former un sigle doit savoir comment s'écrivent les mots qui forment l'expression qu'il veut abrégé. Il ne s'agit pas, comme c'est le cas des mots tronqués, simplement de "dire plus court," ce qui est possible pour toute personne sachant prononcer les mots de la langue (prof, métro). Dans le cas du sigle RAPT, donné en exemple par Calvet (1980:20), il est essentiel de savoir que autonome commence par A, et non O, EAU ou même HEAU, comme la prononciation seule pourrait laisser croire. De même, dans le cas de la Société nationale des chemins de fer français, sigle SNCF, bien que /s/ soit le premier son de "société" et /n/ le premier son de "nationale," le premier son de "chemin" n'est ni /k/ ni /s/, mais bien /ʃ/: le C qui figure dans le sigle est donc bien la lettre initiale du mot écrit et non le premier son du mot prononcé. Nous y reviendrons.

Historiquement, le sigle avait pour motivation surtout l'économie (économie de place sur un support précieux comme le marbre, le papyrus ou le parchemin) et, éventuellement, la dissimulation, surtout dans le domaine religieux (sigles cachant le nom du Christ, noms des ordres religieux). De nos jours, la fonction du sigle est aussi de permettre une sorte d'économie, celle de temps, en raccourcissant le temps de la communication parlée ou écrite, que ce soit pour les parlants de la langue en général ou à l'intérieur de groupes plus restreints.

2. Prégnance

Quelle que soit leur définition, les sigles sont installés à demeure dans notre langue et dans notre vie. Il serait difficile d'imaginer que l'on puisse passer une journée sans prononcer un sigle quelconque et, à plus forte raison, sans en lire un.

Je voudrais ouvrir une parenthèse ici pour signaler qu'on peut parler, comme pour les mots, de la vie des sigles. Certains, comme le note Bernard Quemada (1978:1210), sont éphémères--ils naissent et meurent en passant presque inaperçus. Certains même sont mort-nés: ils sont proposés, ou, comme on dit par euphémisme, préconisés, mais rejetés par les usagers de la langue. C'est le cas notamment pour P et T, auquel on a préféré l'ancien PTT. D'autres encore mènent une vie active et bien remplie et, le moment venu, s'écartent pour laisser la place à la nouvelle génération, comme c'est le cas pour l'ORTF et BOAC. Certains enfin semblent promus au rang d'institution, comme la P.J. ou le F.B.I., tandis que d'autres, morts depuis un bon moment, vivent encore dans nos mémoires. De nouveaux sigles naissent tous les jours, et les dictionnaires de sigles, de plus en plus nombreux et renouvelés de plus en plus souvent, ont tous de bonnes chances d'être dépassés dès leur parution.

Pour en revenir à la fréquence des sigles, je pourrais signaler qu'il n'y a pratiquement pas de page de journal ou de magazine d'information sans au moins un sigle. J'ai fait le relevé suivant dans la presse plus ou moins récente. Il s'agit de sigles apparaissant une fois ou plus dans la partie rédactionnelle de la publication, c'est-à-dire que je n'ai pas compté les occurrences, mais simplement le nombre de sigles différents. Précisons que la publicité et les annonces ont été exclues, pour saisir, dans la mesure du possible, le français "sur le vif." Enfin, ne sont pas compris dans ce relevé les sigles accompagnés d'une traduction, ou expansion. En d'autres termes, ce sont des sigles qu'un parlant français est censé reconnaître, du moins de l'avis des journalistes.

Les chiffres sont au Tableau (voir ci-dessous): Le Monde du mardi, 16 décembre 1980 (donc de l'économie): 43 sigles différents en 48 pages; Le Devoir du 18 décembre 1980, 23 sigles en 18 pages; Le Point du 21 décembre 1980, 32 sigles en 73 pages rédactionnelles, l'Expansion du 20 novembre 1980, 43 sigles en 105 pages rédactionnelles et, dans l'Express du 26 avril 1980, 32 sigles en 89 pages rédactionnelles. Je pourrais ajouter que, si un dictionnaire général comme Le Petit Larousse compte, dans l'édition de 1981, un sigle toutes les six pages, le Larousse de 1911 n'en compte aucun. Les sigles sont désormais partie intégrante de la langue, au même titre que les autres mots de la langue, que ce soit les mots grammaticaux, les verbes, les noms de choses, de lieux et de personnalités. Il va sans dire qu'un groupe social ou professionnel donné aura, tout comme son vocabulaire propre, ses sigles qui ne sont connus que des membres du groupe.

3. Expansion

Nous arrivons maintenant au problème de la traduction des sigles, problème traité sous forme d'enquête par Louis-Jean Calvet (1980:64-87). Son enquête portait sur deux niveaux de reconnaissance du sigle: 1. la reconnaissance tout court--"connaissiez-vous ce sigle?" et 2. la "traduction" du sigle, ou le rétablissement des mots dont les éléments initiaux forment le sigle ainsi que les mots grammaticaux qui complètent l'expression abrégée. Je préférerais, quant à moi, parler plutôt de "l'expansion" du sigle, puisque les linguistes perçoivent la siglaison comme un procédé de réduction, et réserver le terme de "traduction" à la traduction interlinguale proprement dite.

Tout texte comprend des sigles que nous ne connaissons pas, soit parce que nous ne sommes pas Parisiens, ou parce que nous ne vivons pas en France. Même là, il ne faut pas croire que les Français soient mieux lotis que nous. Eux-mêmes sont souvent réduits à rendre ces sigles par des périphrases: bon, la SEITA, organisme d'Etat qui s'occupe des allumettes et des cigarettes; la SPADEM, c'est pour le transport des colis, etc. Il y aurait d'autres sigles que nous reconnaissons effectivement, et que nous pouvons même employer correctement dans une phrase, sans pour autant pouvoir rattacher un mot à chaque lettre du sigle. On découvre également des sigles auxquels on peut faire correspondre les termes de la source, mais sans nécessairement pouvoir lier ces termes par des mots grammaticaux de manière à reconstituer l'expression entière.

Il faudrait également signaler, à propos de la reconnaissance ou de l'expansion des sigles, le problème de l'homonymie. Il n'y a, après tout, que 25 ou 26 lettres dans l'alphabet français, et certaines de ces lettres ont plus de chances que d'autres de se trouver au début d'un mot et donc de pouvoir entrer dans la composition d'un sigle. Il y a donc nécessairement des répétitions. Dans la plupart des cas, comme le note Calvet (1980:30-31), le contexte nous dépannera, mais le même auteur prétend que l'on ne pourrait pas confondre le CGT de la Compagnie générale transatlantique avec celui de la Confédération générale du travail. Je connais pourtant un traducteur qui a réussi à faire cette confusion.

J'ai moi-même, et tout récemment, perdu pas mal de temps avec un cas d'homonymie. Il s'agissait de la citation dans un texte de droit canadien d'un règlement identifié par les lettres C.P. suivies de l'année et d'une série de chiffres. Le règlement en question avait bien été publié dans le Code pénal de cette année-là, mais les chiffres ne correspondaient pas. Sans l'oeil exercé d'un bibliothécaire de l'Ecole de droit, qui a su trouver le même règlement publié par le Conseil privé, je chercherais peut-être encore.

Ce problème est rendu plus complexe par l'emploi que fait une langue de sigles appartenant à une autre langue. Nous pouvons constater que notre petit texte en est plein--BBC, TWA, IBM, FBI, UNESCO, FAO, etc. Ces sigles peuvent éventuellement entrer en concurrence avec des sigles générés dans la langue autochtone. Tout récemment, par exemple, on a annoncé qu'un accord était intervenu entre l'ENAP--l'École nationale d'administration publique au Québec, et l'ENIT, sigle cher à tous ceux qui passent leurs vacances en Italie, même si tous ne peuvent pas l'identifier comme l'Ente nazionale italiano per il Turismo. On pouvait imaginer un accord portant sur les voyages pour étudiants, mais la lecture du texte nous apprend qu'il n'est pas du tout question de tourisme en Italie, mais plutôt d'un échange d'étudiants avec l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes, en France!

La traduction de sigles d'une langue dans une autre est un problème quotidien pour le traducteur. Il existe, évidemment, des cas où, à un sigle français donné, correspond un sigle anglais, par exemple, OCDE devient OECD, puisque l'organisation en question a effectivement des noms officiels dans plusieurs langues. Cette condition est également remplie par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, cependant, le sigle BIRD est également employé en anglais pour désigner la International Bank for Reconstruction and Development.

Le traducteur doit pouvoir opérer une double reconnaissance et une double expansion, selon les cas. Soit North Atlantic Treaty Organization, il faut passer du NATO à l'OTAN, ce qui n'est pas nécessairement facile, étant donné qu'il s'agit en français d'un Pacte. L'emploi par la langue autochtone de sigles étrangers, soit en tant qu'emprunts soit en tant que xénismes, ajoute à la difficulté, par exemple le sigle B.P. (before present) employé en datation géologique. Nous trouverons même des sigles qui sont des calques, ou qui sont perçus comme telles, comme les AM et PM employés au Québec pour désigner avant-midi et passé midi.

Malgré le fait que les sigles commencent à paraître dans nos dictionnaires de langue et dictionnaires techniques monolingues, ils sont toujours assez rares dans les dictionnaires bilingues, mis à jour encore moins souvent que les dictionnaires monolingues.

4. Statut lexicologique

Nous avons dit que les sigles étaient des unités lexicales. Il s'agit maintenant de démontrer comment ces unités un peu spéciales s'intègrent au lexique français. Nous avons dit également que, dans l'esprit des parlants français que sont, par exemple, les journalistes, beaucoup de sigles sont aussi facilement reconnus par les usagers de la langue que les noms, les verbes et les autres mots ou groupes de mots acceptés depuis tout temps comme unités lexicales. Nos dictionnaires doivent donc refléter cette reconnaissance du sigle comme unité lexicale.

Or, quel est le statut lexicologique du sigle? Est-ce un mot? Il en a quelquefois l'air, quand il prend la forme d'un groupe de lettres comprises entre deux blancs et assemblées selon les règles orthographiques du français. Parfois. Mais le plus souvent, le sigle se présente sous la forme d'un groupe de lettres majuscules, séparées par des points, et formant des suites imprononçables dans le système phonétique du français. Si l'on opère une expansion du sigle, en rétablissant les mots faibles, on se trouve devant une expression complexe ou, plus exactement, un syntagme plus ou moins lexicalisé. Le sigle

est donc un syntagme lexical? Non plus. On a bien vu plus tôt que de nombreux sigles sont employés correctement par les usagers de la langue sans aucune référence à leur syntagme d'origine.

Evidemment, on pourrait très bien s'en tirer sans trancher cette question. La désignation unité lexicale est commode et nous permet de classer le sigle parmi les autres unités lexicales que sont les mots de la langue dans les listes alphabétiques ou para-alphabétiques que sont nos dictionnaires de langue. Pour L. Guilbert, en effet, le sigle est un exemple de la réduction des unités lexicales aux dimensions de l'unité mot (1975:269). La lexicologie veut cependant en savoir plus--savoir, par exemple, si l'unité en question est un nom ou substantif, un adjectif ou un adverbe, si elle est du genre masculin ou féminin, si elle prend le pluriel ou reste invariable, si c'est un nom propre ou un nom commun, si elle a, ou peut avoir, des dérivés. Un coup d'oeil à nos dictionnaires récents nous montre que la question demeure entière. Pour Le Petit Robert et Lexis, ONU est un n.f., tandis que pour le Quillet, c'est une abréviation et pour Bordas et Le Petit Larousse, c'est un sigle tout court. Un examen plus approfondi nous montrera cependant que l'usage varie également à l'intérieur d'un même ouvrage. On pourrait sans doute trouver des parallèles entre le traitement des sigles et celui des noms propres, où règne la même équivoque.

A mon avis, il faudrait attribuer au sigle le même statut qu'à l'emprunt, c'est-à-dire que c'est une unité lexicale qui n'est pas constituée selon les modes traditionnels de formation des unités françaises, mais qui a quand même réussi à s'intégrer à la langue. De ce point de vue, on pourrait donc examiner le statut de sigle en fonction des critères qui sont employés pour évaluer le degré d'intégration de l'emprunt.

5. Intégration

On a tendance à considérer que les étapes de l'intégration d'un emprunt s'ordonnent selon une certaine hiérarchie: phonique, graphique, grammaticale, morphologique et sémantique. En raison de l'origine écrite du sigle, il serait raisonnable de penser que les deux premières étapes seraient interverties dans le cas du sigle.

Examinons donc d'abord l'intégration graphique. Le sigle existant, il a fallu l'écrire suivant les règles du système graphique du français. Nous avons déjà vu de quels éléments sont formés les sigles--des éléments initiaux des mots formant un syntagme. Or, ces éléments ne sont en fin de compte que des lettres: nous avons alors un groupe de lettres qu'il faut mettre ensemble--pourquoi ne pas dire un mot, puisque ce groupe de lettres sera éventuellement séparé d'autres groupes de lettres par un blanc. Il est vrai que cette suite de lettres ne ressemble pas toujours à un mot possible du lexique français--surtout si l'on pense à sa prononciation, mais cette sorte de considérations ne devrait pas nous arrêter pour le moment, puisqu'il s'agit seulement de déterminer comment on va écrire ce groupe de lettres.

Il existe effectivement des règles d'écriture pour les mots du lexique français: généralement, les mots s'écrivent en lettres minuscules placées sans séparation à la suite l'une de l'autre, à moins qu'il ne s'agisse d'un nom propre, dont la première lettre est normalement une majuscule. Mais si l'on prend au hasard un certain nombre de sigles répertoriés dans des sources écrites, on verra que, dans l'esprit des usagers de la langue, y compris les lexicographes, ces règles ne s'appliquent pas systématiquement aux unités lexicales, ou mots, que sont les sigles. Ces divers scripteurs appliquent un

certain nombre de règles d'écriture différentes, et les appliquent--on n'ose pas dire à tort et à travers--mais certainement de façon variable et non prévisible.

On peut cependant déduire de ces observations qu'il y a au moins six façons différentes d'écrire un sigle: j'ai indiqué les six modèles au Tableau ci-joint, et X ici représente n'importe quelle lettre de l'alphabet. On peut également illustrer chaque modèle d'un exemple: 1) XXX-AFP, 2) xxx-adac, 3) Xxx-Otan, 4)X.X.X.-U.S.A., 5) x.x.x.-c.a.f., 6) X.x.x.-C.n.p.f. On pourrait en effet penser que le dernier modèle forme un cas d'espèce, puisqu'on ne le trouve que dans l'Express, mais il faut bien en tenir compte, vu la diffusion et l'impact d'un tel magazine.

Passons maintenant à l'application de ces modèles par les divers usagers que nous avons observés. Sur les 43 sigles du Monde, 41 s'écrivent sur le modèle 1 et 2 sur le modèle 4. Le Devoir, 23 sigles, dont 21 du modèle 1 et 2 du modèle 4, et ainsi de suite. On aura beau chercher une unité ou une hiérarchie dans l'application de ces modèles: il n'y en a pas. Les sigles fréquents répétés d'une source à l'autre ne sont pas écrits de la même façon: OTAN s'écrit indifféremment O.T.A.N., OTAN, Otan, etc.

Contrôlons maintenant dans les sources théoriques consultées pour cette recherche: Dubois et Dubois écrivent les sigles systématiquement sur le modèle 1, de même que Désirat et Hordé, avec deux exceptions: Fiat et Simca. Calvet, pour sa part, emploie toujours le modèle 4. Quemada oscille entre 1 et 2 et, fait inexplicable, écrit ADAV mais adac. Enfin, Louis Guilbert ne tranche pas: la plupart des sigles sont écrits sur le modèle 4, tandis que certains de ceux qui se prononcent en intégré (ex. CAPES) s'écrivent en 1 et ceux qui sont parfaitement lexicalisés, comme Laser, s'écrivent sur le modèle 3. La question, comme on voit, est loin d'être résolue.

Passons maintenant à l'intégration phonique des sigles dans le lexique français. Il n'y a en fait que deux modes de prononciation: épelée ou non, ou, pour reprendre la terminologie de Dubois et Dubois (1971:183), disjointe (PÉTÉTÉ) ou intégrée (Opep). Notons toutefois qu'un même sigle peut se prononcer des deux façons /yʁesɛs/ ou /yrs/. Le seul critère qui joue est la possibilité de prononcer la suite de lettres selon le système phonique du français, même, pour citer J. et Cl. Dubois, "lorsque le groupe de consonnes est peu habituel dans le système phonique du français (ex. SMIC)" (1971:183). Dans ce que Désirat et Hordé appellent une "intention très nette de lexicalisation" (1976:203), on s'arrangera le plus souvent possible pour former un groupement syllabique prononçable, soit en intégrant au sigle des groupes de lettres ou syllabes plutôt que des lettres simples (ex. AFNOR), soit en faisant figurer les lettres initiales des mots grammaticaux (ex. radar--radio detection and ranging--où en fait les deux procédés ont joué). Calvet fait remarquer que "les sigles de 3 lettres sont à 75% environ prononcés lettre à lettre; plus un sigle est long et plus il a de chances d'être prononcé comme un mot; et, corrélativement, un sigle long (plus de 4 lettres) est adopté par la langue parlée s'il peut aisément se prononcer comme un mot conforme à la phonologie de la langue" (1980:53).

L'enquête de Calvet (1980:51) révèle d'ailleurs que 15% des répondants auraient deux prononciations pour BEPC, 22% auraient deux prononciations pour ONU, 7% auraient deux prononciations pour PSU et 31% auraient deux prononciations pour URSS. Il faudrait enfin signaler le cas de CII-Honeywell-Bull, (pron. /scdʒi/), qui constitue un cas unique.

Il serait en outre souhaitable que les sigles soient intégrés au système grammatical du français, qu'on leur assigne une classe grammaticale, un genre et un nombre. Notre examen des dictionnaires a révélé que ces renseignements ne sont pas fournis de façon uniforme et que l'on se contente souvent d'indiquer "sigle" ou "abréviation." Guilbert estime que "le sigle appartient par essence à la catégorie nominale" (1975:276), et il a sans doute raison dans la mesure où la grande majorité des sigles ont pour syntagme d'origine un syntagme nominal désignant un pays ou une organisation quelconque.

Calvet préférerait que l'on analyse le sigle, comme les autres catégories du discours, par sa fonction potentielle (1980:92). C'est ainsi que l'on verra que le sigle peut être précédé d'un article ou se trouver dans une phrase à la place du sujet ou de l'objet ("La CFDT a posé comme condition...", "until considère le PCF comme...")--il est donc employé comme nom. Le sigle peut également suivre un nom et avoir la fonction adjectivale ("les accords SALT," "la liste UDF"), mais Calvet note qu'un sigle ne sera pas employé comme épithète, ou adjectif, s'il n'est pas employé comme substantif (1980:94). Il serait peut-être possible de démontrer que certains sigles ont la fonction d'adverbe, par exemple livré, vendu CAF, FOB, et que ceux-ci peuvent également faire office d'adjectifs (ex. prix CAF), ce qui s'oppose à la condition posée par Calvet.

Pour ce qui est du genre des sigles, la solution généralement adoptée consiste à donner au sigle le genre du premier mot de sa source. Il s'agit ici, évidemment, de sigles à fonction nominale. En effet, le substantif en français précède généralement l'adjectif et le complément de nom; il donne alors son genre à l'ensemble du syntagme. C'est ainsi qu'on aura la République fédérale allemande--la R.F.A., la Confédération générale du travail--la C.G.T.

Le cas des sigles étrangers adoptés en français est cependant moins clair. On dit le FBI, la CIA, la BBC. Calvet (1980:98-99) explique cette attribution d'un genre par de vagues connaissances de l'anglais ou une traduction approximative--puisqu'on sait vaguement qu'en anglais les adjectifs viennent avant le nom, on cherchera le mot-base vers la fin du sigle, puis on attribuera à ce mot-base le genre qu'aurait ce mot en français: le bureau, la corporation. Sa démonstration n'est peut-être pas très convaincante, mais on a effectivement l'impression que l'attribution d'un genre est motivée plutôt qu'arbitraire. D'autres contraintes peuvent également jouer, cependant, et l'on dira plus généralement le, ou un H.L.M., par assimilation sémantique avec immuable (selon Calvet [1980:97]).

Examinons enfin le nombre du sigle. Tout ce qu'on pourrait avancer avec certitude, c'est que le français ne marque pas le pluriel des sigles: HLM dans des HLM ne prend pas d'S. Par contre, en anglais, on dira an M.P., two M.P.'s. Pour Calvet (1980:100), cette absence de pluriel marqué serait la preuve d'une intégration incomplète du sigle, mais on pourrait lui objecter que, de toute façon, le français ne marque généralement ni le nombre des lettres, ni le nombre des noms propres--on écrira les Bonaparte, deux Corneille, et même, par métonymie, trois Titien--et que la très grande majorité des sigles ont justement la fonction de nom propre. On pourrait également voir ici une certaine indépendance du sigle par rapport à sa source. Si l'on peut parler de la Compagnie républicaine de sécurité, et dire que deux compagnies républicaines de sécurité ont été appelées sur les lieux, quand on les voit débarquer de leurs cars par centaines, ce sont bel et bien des CRS sans S et non des centaines de compagnies républicaines.... Même dans le cas de PNE, qui est pluriel par essence (une

entreprise ne peut pas être petite et moyenne), le pluriel n'est pas marqué.

Quelques considérations seulement sur l'intégration morphologique du sigle, sujet que l'on traitera plus en détail en parlant de la créativité et la productivité des sigles. Un sigle est intégré au système morphologique du français, semble-t-il, quand il peut servir de base de dérivation. Il s'agit ici essentiellement de la dérivation propre, ou affixation, bien que la possibilité de composition puisse également exister. SMIC, par exemple, donnera smicard, ONU donnera onusien. Cette intégration morphologique implique une intégration graphique plus poussée, puisque la base siglique sera écrite en lettres minuscules. En outre, ENA, par exemple, prendra un accent aigu dans énarque, de même que CAPES dans capésien. CGT prend dans ses dérivés des "é" qui appartiennent à la prononciation des lettres plutôt qu'à la prononciation de la source: cégétiste.

Nous avons vu, tout au long de cet exposé, un certain nombre d'indications de l'intégration sémantique des sigles. D'abord, les sigles peuvent fonctionner comme unités lexicales indépendamment de leur syntagme d'origine. Ensuite, ils subissent des processus d'intégration phonique, graphique, etc., qui ne s'appliqueraient pas à leur source. Cette intégration est cependant marquée surtout par le fait que, comme on a suggéré en parlant du nombre, le sigle prend peu à peu ses distances par rapport à sa source et revêt une spécificité sémantique que n'avait pas la source. En fait, c'est souvent le sigle qui est lexicalisé et non sa source. Ce phénomène pourrait être relié à une évolution dans la réalité--on sera plus à l'aise en parlant de l'entrée de la Turquie à l'OTAN qu'à une organisation issue d'un traité (ou Pacte) concernant l'Atlantique nord, vu l'éloignement de la Turquie par rapport à l'Atlantique.

C'est également un phénomène de métonymie: quand on monte dans sa Simca, on n'a pas l'impression de monter dans la Société industrielle de mécanique et de carrosserie automobile, ni, en montant dans sa Fiat, dans sa propre Fabbrica italiana di automobili a Torino. Quand les marins parlent d'un asdic, ils ne pensent certainement pas au Allied Submarine Detection Investigation Committee. Un CRS, comme on a vu, est une sorte de policier, un FFI était une sorte de soldat.

6. Créativité

Nous avons dit que le sigle est avant tout une création écrite, composé des éléments initiaux des mots formant un syntagme, le plus souvent une dénomination. C'est-à-dire que la source existe avant le sigle, que la source a déjà son existence propre avant de donner naissance à un sigle. On verra même qu'un grand nombre de dénominations ou syntagmes fréquents ne sont jamais abrégés en sigles. Au sein de l'ONU, par exemple, organisation fortement portée sur la siglaison, le Conseil de Sécurité n'est jamais devenu le C.S., ce qui est peut-être compréhensible, étant donné le peu de succès des sigles de deux lettres, mais le Conseil économique et social n'est pas désigné par le sigle CES. Si de nombreuses banques françaises sont connues par leur sigle (BNP, CIC, etc.), Paribas a choisi un mot-valise, et les Banques Worms et Rothschild ont préféré garder leurs noms prestigieux. Au Canada, si la Banque canadienne nationale était mieux connue par son sigle BCN, les autres grandes banques canadiennes, à l'exception peut-être de la Banque de commerce, n'ont jamais été tentées par la siglaison, et la nouvelle Banque nationale du Canada préfère Banque nationale à BNC.

celui de son degré d'intégration dans le lexique, démontre assez clairement, je crois, que le besoin d'une systématisation se fait sentir. Il convient d'assigner à ces unités réputées non conformes la place qui leur revient dans nos dictionnaires et nos codes orthographiques et typographiques. Ce travail de mise en ordre a, bien sûr, déjà commencé, mais la tentation est toujours trop forte de considérer le sigle comme une construction ad hoc qui ne fait qu'occuper la place de son expansion et qui n'a pas d'existence propre. Nous avons vu que ce n'est pas le cas: les sigles sont des unités indépendantes, et il convient de les traiter comme telles.

Tableau

	pages	sigles	1 XXX AFP	2 xxx adac	3 Xxx Otan	4 X.X.X. U.S.A.	5 x.x.x. c.a.f.	6 X.x.x. C.n.p.f.
Monde								
16/12/80	48	43	41			2		
Devoir								
18/12/80	18	23	21			2		
Point								
21/12/80	73	32	28		3	1		
Expansion								
20/11/80	105	43	38		4	1		
Express								
26/4/80	89	32	2		1	5		24
J. & Cl. Dubois			x					
Désirat & Hordé			x		(x)			
Calvet						x		
Quemada			x	x				
Guilbert			x		x	x		

REFERENCES

- Calvet, Louis-Jean. 1980. *Les Sigles*. Paris: Presses Universitaires de France (Coll. "Que sais-je?" 1811).
- Désirat, Claude, et Tristan Hordé. 1976. *La Langue française au XXe siècle*. Paris: Bordas (Coll. "Etudes").
- Dubois, Jean, et Claude Dubois. 1971. *Introduction à la Lexicographie: Le Dictionnaire*. Paris: Larousse.
- Guilbert, Louis. 1975. *La Créativité Lexicale*. Paris: Larousse (Coll. "Langue et langage").
- Quemada, Bernard. 1978. "Technique et langage, construction des dénominations techniques: Construction des unités lexicales nouvelles," dans Bernard Gille, éd. *Histoire des techniques*. Paris: Encyclopédie de la Pléiade, pp. 1207-11.

D.M.

Ce n'est pas notre intention de discuter ici de la motivation du sigle, ni de son absence. On pourrait simplement signaler qu'une dénomination créée de nos jours aurait de fortes chances d'engendrer un sigle, tant la siglaison est entrée dans les habitudes contemporaines. Il y a même une très grande possibilité pour qu'une nouvelle dénomination soit forgée en vue de sa siglaison. La probabilité pour une Force ouvrière laïque (FOL) ou une Force ouvrière unie (FOU) de voir le jour est minime. Il serait difficile de soutenir, par exemple, que le totale dans Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola est venu spontanément--on a dû plutôt penser que UNITA avait plus de chances de réussir que UNIA.

Pour reprendre l'exemple de l'OTAN: sans aucune connaissance des processus historiques ou diplomatiques qui ont donné naissance à ce sigle, on serait tenté de penser, en raison de l'évidente origine anglaise des sigles associés à cette organisation--SHAPE, SACLANT, SACEUR--que le sigle français a été formé en traduisant les mots représentés dans le sigle anglais--North, Atlantic, Treaty, Organization--organisation, traité, atlantique, nord, et ensuite en opérant une expansion artificielle par l'introduction de mots grammaticaux qui ne marquent aucun rapport identifiable, si ce n'est la possession ou l'apposition.

Passons maintenant, pour terminer, à la productivité du sigle comme base de dérivation. Nous avons déjà dit l'intégration graphique quelquefois très poussée que nécessite la dérivation en parlant de cégétiste. Le cas de HLM est remarquable en ce sens, puisqu'on écrira hachéclémisation. Dans le même ordre d'idées, Quemada (1978:1211) fait remarquer que le sigle traditionnel TSF a été rejeté par les usagers de la langue, en faveur de l'élément international radio, non seulement à cause de la graphie fantaisiste téhessef, mais surtout du fait de "son inaptitude à servir de base productive aux dérivés et composés." Pour sa part, Guilbert (1975:276) signale une transformation adjectivale préverbale du sigle américain MIRV (multiple independent re-entry vehicle) en mirvé et sa nominalisation en mirvage. L'indépendance du sigle par rapport à sa source, ou mieux, sa lexicalisation, lui permet de servir de base à une dérivation ou d'élément de composition et de constituer ainsi, selon Quemada (1978:1211), "une ressource non négligeable de la néologie (ex. radariste, adacport)...d'autant qu'ils mettent à profit, comme toute autre unité lexicale, les ressources morphologiques (ex. lasérotéléphone) et les principes généraux de la langue, le premier étant l'économie (ex. ladar pour laser-radar)."

7. Conclusion

En guise de conclusion, nous pourrions faire état de quelques considérations de nature plutôt négative sur le sigle--considérations que je pourrais grouper sous le sous-titre "tout ce que l'on ne sait pas sur les sigles." Nous ne savons pas comment il faut écrire le sigle; mais six possibilités d'écriture pour une même classe d'unité, cela paraît excessif. Nous ne savons pas toujours comment il convient de prononcer le sigle, et l'on ira jusqu'à prononcer PSU en intégré et C.A.P. en disjoint. Le statut lexicologique du sigle est en général mal défini. Mais, ce qui reste à découvrir, c'est surtout ce qui déclenche la siglaison. Peut-on établir des catégories de syntagmes qui engendreraient des sigles? Quel est le mécanisme qui fait que l'on décide ou non de tirer un sigle d'un syntagme fréquent ou d'une dénomination?

Ce bref examen du phénomène siglique, du point de vue de son impact, de sa diffusion et de sa fréquence dans le français contemporain, ainsi que de